

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1049**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue des Contamines et appartenant à Mme Monique Comte

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1049**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue des Contamines et appartenant à Mme Monique Comte**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de l'élargissement de la rue des Contamines à Fleurieu sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir 2 terrains nus, cédés libres de toute location ou occupation, l'un cadastré sous le numéro 136 de la section AA pour une superficie de 138 mètres carrés, l'autre dépendant d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 137 de la section AA pour une superficie de 68 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui a été établi, madame Monique Comte, propriétaire de ces terrains, consentirait à les céder au prix de 13 800 € pour la parcelle entière et au prix de 200 € le mètre carré de terrain pour la parcelle de 68 mètres carrés environ, étant précisé que le prix définitif résultera de la superficie définitive qui sera déterminée par le document d'arpentage à établir par un géomètre expert, et ce à la charge de la Communauté urbaine.

Par ailleurs, la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux consécutifs au recoupement de la propriété, et notamment, l'implantation d'une nouvelle clôture au nouvel alignement, travaux estimés à 15 000 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées rue des Contamines à Fleurieu sur Saône et appartenant à madame Monique Comte.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une déclaration préalable pour l'implantation d'une nouvelle clôture au nouvel alignement.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 27 400 € pour l'acquisition et de 1 300 € pour les frais d'actes notariés.

5° - Le montant des travaux estimés à 15 000 € TTC sera imputé au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.